

# Plan Local d'Urbanisme

Procédure de modification simplifiée



CHATEAUBOURG  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

\* Code de l'urbanisme

\*\* commission départementale de la consommation des espaces agricoles

\*\*\* Personnes Publiques Associées

**Décision du maire engageant la procédure**  
(Art. L. 153-37 du CU\*)

Arrêté 134-2023 du 27/04/2023  
Délibération du 2 mai 2023

Élaboration du projet de modification simplifiée (rapport de présentation du projet exposant les motifs + dossier PLU modifié)

Consultation de l'autorité environnementale  
EVALUATION ENVIRONNETALE

Consultation de la CDPENAF\*\*



Etape actuelle  
Novembre 2023

Notification aux Personnes Publiques Associées  
(Art. L. 153-40 du CU)

**Délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition du public**  
(Art. L153-47 du CU)

Publication et affichage des modalités de mise à disposition  
(Art. L123-13-3 du CU)

Mise à disposition du public et des avis PPA\*\*\* avec registre

**Bilan de la mise à disposition et délibération motivée d'approbation**  
(Art. L153-47 du CU)

Transmission au contrôle de légalité et mesures de publicité = opposabilité